La Défense, le 9 novembre 2026

Comité social d'administration centrale du 9 novembre 2026

Déclaration liminaire de l'UNSA

Madame la présidente,

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Notre comité social d'administration centrale est appelé aujourd'hui à se prononcer sur la réorganisation de l'administration centrale, engagée depuis juin dernier. Nous avons déjà pu exprimer notre étonnement et nos réserves sur la manière soudaine dont a été entreprise cette réorganisation, dont l'impact n'est pas mince, dans des délais très serrés.

Nous avons néanmoins indiqué à plusieurs reprises que certains objectifs du projet pouvaient s'entendre, sous réserve que les moyens nécessaires soient donnés aux nouvelles entités pour assurer leurs missions et pour qu'un bon niveau de service soit garanti à l'usager. Une bonne portabilité et bonne visibilité de nos politiques publiques est toujours souhaitable, naturellement. Nous doutons toutefois du fait que la seule existence d'une direction générale de l'environnement soit suffisante en soi pour remplir ces objectifs alors que c'est un des arguments majeurs qui nous a été présenté par la ministre Madame Barbut. Il y a plusieurs facteurs, notamment politiques, qui concourent à ce que des politiques publiques soient menées efficacement.

Les enjeux attachés aux évolutions du climat et à toutes les conséquences que cela entraine, particulièrement visibles l'été dernier dans notre pays mais aussi ailleurs, ne permettent pas que l'action de notre pôle ministériel soit entravée par des considérations seulement budgétaires. On ne peut pas s'occuper de savoir ce qu'on va économiser à l'étage de la maison alors que le rez-de-chaussée est en train de brûler.

Les réorganisations présentes et à venir doivent donc bien répondre aux impératifs de notre époque et aux attentes des citoyens. Parallèlement, elles ne doivent pas non plus entrainer une dégradation des conditions de travail des agents, une altération de leurs missions ou les pénaliser dans leur parcours de carrière.

En ce qui concerne la réorganisation qui nous est présentée, l'UNSA exprime à nouveau ses interrogations et ses doutes. A nos yeux, au plan méthodologique, le compte n'y est pas : annonce brutale de la réorganisation, calendrier très serré, abaissement des garanties des agents lorsqu'ils font l'objet d'un pré-positionnement… la liste n'est pas exhaustive.

Pour reprendre ce que nous avions déjà exprimé lors du CSA d'administration centrale du 25 septembre 2026, la situation des agents suscite des inquiétudes fortes, tant en ce qui concerne la reconfiguration de nombreux postes, les réductions en personnel dans plusieurs unités liées aux fonctions support, les moyens qui seront alloués aux missions régaliennes…

L'ensemble donne l'impression d'un projet mené à marche forcée, sous la pression d'un environnement politique très incertain. Le tout dans un contexte social extrêmement tendu, comme on peut le voir en ce moment. Or, des réorganisations mal menées ne peuvent que contribuer à renforcer l'insatisfaction et le mal-être des agents dont on peut rappeler qu'ils sont aussi des citoyens.

S'agissant du projet qui nous est présenté, l'UNSA ne se satisfait pas du processus tel qu'il est suivi.

Les agents faisant l'objet d'un pré-positionnement n'ont quasiment pas d'alternative entre leur poste tel qu'il est reconfiguré et le choix d'un autre poste, contrairement à ce qui était appliqué dans le cadre de la note de gestion d'avril 2017 relative à la procédure de pré-positionnement lors des réorganisations en administration centrale, que l'administration vient juste d'abroger. Jusqu'à cette abrogation, cette note restait opposable.

Le procédé suivi sur ce point fait donc plus que nous interroger et nous sommes inquiets du fait que les réorganisations s'opèrent désormais dans le cadre d'un guide de la DGAFP, qui n'a aucun caractère prescriptif. S'agissant du sort des agents, il se borne à renvoyer à des dispositifs d'accompagnement mais sans prévoir de mécanisme qui offrirait des perspectives de choix aux collègues concernés par une réorganisation.

Plus largement, l'UNSA ne souhaite pas que les CSA soient des chambres d'enregistrement où les textes finissent par passer en force. Il y va de la qualité du dialogue social et même, simplement, de celle de notre vie démocratique.

Or, au cours de ces dernières années, et notamment lors du mandat actuel qui s'achève, nous avons pu mesurer ce qu'il en est réellement du dialogue social et de ce qui est réservé aux agents, au travers de réorganisations fréquentes et d'une faible association des représentants du personnel aux processus engagés. Sans aboutir à une cogestion, il est clair que les alertes, les mises en gardes mais aussi les propositions des représentants du personnel doivent être mieux entendues.

A l'heure où la cocotte-minute de notre pays siffle beaucoup, il est plus que nécessaire que les pouvoirs publics s'interrogent sur les méthodes qu'ils suivent et prennent mieux en compte les attentes des citoyens et des agents.

Nous demandons que cette déclaration soit annexée au procès-verbal de cette séance.

L'UNSA vous remercie